

2011\_B015

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Statut de l'élu - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean-Pierre SAEZ pour sa participation à la signature de la charte sur les modèles urbains durables - Plateforme CAT-MED**

Le 21 janvier 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Cannat sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 janvier 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents :

Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Danièle BRUNET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du bureau, Vitrolles - Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyloubier - Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet - Joël MANCEL, vice-président, Beaucueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du bureau, Vitrolles - Stéphane PAOLI, membre du bureau, Aix-en-Provence - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Marc PERRIN, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence

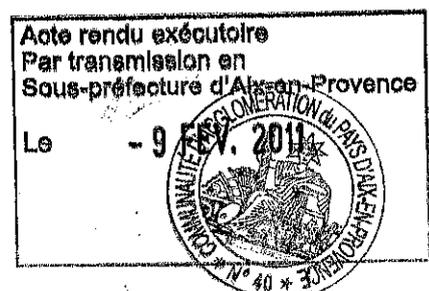
Excusé(e)s avec pouvoir :

Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Alexandre GALLESE - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Jean-Marc PERRIN - Jean-Christophe GROSSI, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Francis TAULAN - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Stéphane PAOLI - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air donne pouvoir à Bruno SANGLINE

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Robert FOUQUET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services

Direction Des Affaires Juridiques

03\_14\_DIRAJCPA\_210111

**BUREAU DU 21 JANVIER 2011**

Rapporteur : Monsieur Régis Martin

**Objet : STATUT DE L'ELU - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean-Pierre SAEZ pour sa participation à la signature de la charte sur les modèles urbains durables - Plateforme CAT-MED**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La signature de la charte sur les modèles urbains durables par l'ensemble des maires des villes ou métropoles partenaires du projet CAT-MED se déroulera le 7 février 2011 à Malaga, en Espagne. Monsieur Jean-Pierre SAEZ doit se rendre à Malaga pour participer à cette signature et il y a donc lieu de lui accorder un mandat spécial afin qu'il y représente la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix à cette occasion.

En application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté a, par délibération N°2009-A143 du 29 juillet 2009, délégué au Bureau ses attributions pour accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération précitée, le Bureau communautaire doit accorder un mandat spécial à l'élue concerné pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu'un élu accomplit.

A titre de rappel, les missions effectuées par les élus communautaires, dans ce cadre, doivent présenter un caractère exceptionnel et temporaire.

Les missions doivent répondre à une opération déterminée de façon précise et entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Monsieur Jean-Pierre SAEZ, délégué à la coordination des politiques publiques environnementales, d'actions globales en faveur de l'environnement et du développement durable et de la charte de l'environnement, doit se rendre à Malaga le 7 février prochain pour la signature de la charte sur les modèles urbains durables qui permettra de consolider le partenariat entre les différentes métropoles, participant au projet européen CAT-MED, énumérées ci-après :

- Malaga
- Séville
- Valence
- Barcelone
- Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
- Marseille
- Turin
- Gênes
- Rome
- Thessalonique
- Athènes

La charte sur les modèles urbains durables comprend quatre objectifs :

1. Penser les villes méditerranéennes comme modèles urbains durables ;
2. Consolider et partager un système d'indicateurs urbains de durabilité ;
3. Promouvoir l'expérimentation « Green Apple » comme une étape vers la construction des villes durables (continuer et améliorer l'expérimentation de quartier durable commencée sur le territoire de la Commune de Venelles);
4. Constituer et alimenter une plateforme des métropoles méditerranéennes.

Dans le cadre du projet CAT-MED, chaque commune ou EPCI participante s'est engagée dans la réalisation d'un quartier durable. Il s'agit pour la C.P.A. du quartier « Les Michelons » à Venelles.

Il apparaît donc nécessaire que Monsieur Jean-Pierre SAEZ se rende à Malaga le 7 février prochain en tant que représentant de la Communauté

d'Agglomération du Pays d'Aix, métropole pilote dans l'expérimentation de la réalisation du quartier durable sur le territoire de la Commune de Venelles.

En conséquence, et au vu de ce qui précède, je vous demande mes chers collègues :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et L.5211-10 ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil communautaire portant délégation d'attributions au Bureau

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** un mandat spécial à Monsieur Jean-Pierre SAEZ pour ce qui concerne ses frais de déplacements liés à sa participation à la signature de la charte sur les modèles urbains durables ;
- **AUTORISER** pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les décisions afférentes à cette affaire.

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Statut de l'élue - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jean-Pierre SAEZ pour sa participation à la signature de la charte sur les modèles urbains durables - Plateforme CAT-MED**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse COISSARD MASINI

